

# COMMENT DÉTERMINER SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE À L'INSCRIPTION À TITRE DE MEMBRE OFFICIEL DES MÉDIAS ET DIRECTIVES DE TRAVAIL AU SALON

Tous les membres des médias qui s'inscrivent sur place doivent fournir ce qui suit :

- Copie papier du bloc générique de la publication indiquant leur nom et leur titre
- Copie papier d'un article portant leur signature
- Pièce d'identité avec photo
- Carte professionnelle

## Suis-je un membre officiel des médias ?

Si vous êtes dans l'une de ces catégories, vous pouvez vous inscrire et obtenir un insigne de « membre officiel des médias » (sans frais) :

**Équipe rédactionnelle** — rédacteurs, éditeurs et photographes figurant sur le bloc générique à titre de membres du personnel à temps plein

**Photographes à la pige** — photographes travaillant à un reportage pour une publication importante

**Journalistes à la pige** — journalistes travaillant à un reportage pour une publication importante

**Stylistes** — stylistes travaillant à un reportage pour une publication importante ou une émission de télévision

**Équipe vidéo ou télé** — membres d'une équipe travaillant à un reportage pour une station de radiodiffusion ou de câblodistribution importante

**Site de nouvelles Internet** — un éditeur et un photographe par site ; les blogueurs seront évalués individuellement et seront soumis aux mêmes directives que les membres des médias Internet, qui sont énoncées ci-dessous

## Directives particulières à l'intention des médias Internet :

- Les sites Web admissibles ne recevront pas plus de deux badges de membre officiel des médias (un pour un photographe éditeur accrédité comme photographe et un pour un éditeur / rédacteur). Tous les autres représentants du site Web devront payer 100 \$ (150 \$ sur place) et recevront un insigne de personnel de vente des médias.
- Le contenu rédactionnel de chaque site Web sera soigneusement étudié avant l'attribution des insignes de membre officiel des médias.
- Les représentants de sites Web devront posséder un insigne des médias pour couvrir le salon.
- Le site Web doit être en exploitation au moment de l'inscription.
- Seuls les appareils photo sont permis. Les caméras vidéo ne sont pas acceptées au salon, à l'exception de celles des équipes de nouvelles télévisées préautorisées.
- Il y aura une connexion Internet dans l'aire d'inscription pour que l'admissibilité des membres des médias qui s'inscrivent sur place puisse être déterminée immédiatement.

Si vous faites partie de l'une des catégories suivantes, vous devez vous inscrire en demandant un insigne du « personnel de vente des médias » (100 \$ pendant la période de préinscription jusqu'au 21 août 2009 / 150 \$ sur place) : Représentants de compte, chargés de comptes, directeurs des ventes d'une agence ou autres responsables des ventes, éditeurs de livres et de magazines, compagnies cinématographiques / de production ne travaillant pas à un reportage, représentants de sociétés de marketing, représentants des relations publiques, photographes d'agences ou de firmes d'archives photographiques sans lettre d'affectation. Aucune caméra vidéo n'est permise (à moins d'affectation par une station de radiodiffusion ou de câblodistribution importante). Par courtoisie, les photographes et vidéographes sont priés de demander la permission de photographier ou de filmer les exposants et de leur expliquer à quoi serviront les images. Si vous avez des questions sur l'inscription des membres des médias, veuillez communiquer avec Sumar Clarke au (905) 535-1246 ext 225 [s.clarke@btac.org](mailto:s.clarke@btac.org).